



## Communiqué

### Les subventions d'abonnements annuels Mobilis trouvent leur public

**Plus de 7200 seniors, bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI ou encore jeunes en formation ont fait appel aux subventions proposées pour un abonnement annuel Mobilis. Lancée le 1<sup>er</sup> juillet 2022, cette mesure phare du Plan climat de la Municipalité garantit à chacune et chacun de pouvoir se déplacer, tout en soutenant le pouvoir d'achat de la population lausannoise. Par ailleurs, la Municipalité a décidé de prendre à sa charge le coût de la 3<sup>e</sup> zone pour la population habitant les zones foraines.**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2022, la Ville lançait l'une des mesures phare de son Plan climat, soit le subventionnement des abonnements annuels Mobilis pour une partie de la population lausannoise. Après une année, près de 30% des quelques 25'800 personnes concernées ont sollicité cette subvention. Dans le détail, on compte: 49% des personnes au bénéfice des PC AVS/AI, 43% des jeunes en formation, 15% des seniors (hors PC AVS/AI), et 7% des habitantes et habitants des zones foraines. «C'est un premier bilan positif. Nous allons continuer à mener des campagnes d'information régulières auprès des personnes concernées pour augmenter le nombre de bénéficiaires» explique Émilie Moeschler, conseillère municipale en charge des sports et de la cohésion sociale. Le coût, pour cette première année, se monte à 3,16 millions de francs.

«Dans le contexte actuel, cette mesure confirme toute sa pertinence. Elle permet de lutter contre le dérèglement climatique tout en donnant un coup de pouce financier aux Lausannoises et Lausannois», poursuit Émilie Moeschler. «Pouvoir acquérir cet abonnement de transports publics, c'est avoir la garantie de pouvoir se déplacer, de renforcer son autonomie et de maintenir un lien social, notamment pour les seniors».

Pour rappel, cette mesure permet aux personnes retraitées et aux jeunes en formation, âgés entre 20 et 24 ans, d'acquérir des abonnements annuels Mobilis à moitié prix pour les zones 11 et 12. Les personnes touchant des prestations complémentaires AVS/AI bénéficient, quant à elles, de la gratuité des abonnements. Un émolument est perçu.

Ces subventions s'ajoutent à celles existantes pour les élèves de la 5<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année scolarisés dans les établissements publics lausannois et habitant à plus de 1 km de leur collège et pour les jeunes de 11 à 20 ans (informations sur [www.lausanne.ch/transports-scolaires](http://www.lausanne.ch/transports-scolaires)).

#### De nouvelles mesures pour les zones foraines

En réponse à deux postulats déposés par M. Di Giulio et M. Cachin, la Municipalité propose deux mesures pour les habitantes et habitants des zones foraines. La Ville prend à sa charge l'entier du coût de la 3<sup>e</sup> zone supplémentaire (16, 17 ou 18) pour toutes les habitantes et habitants des zones foraines qui souhaitent acquérir un abonnement annuel Mobilis. Le coût de cet abonnement (zones 11, 12 + 3<sup>e</sup> zone) est au même prix qu'un abonnement annuel deux zones (11 et 12). A terme, une seconde mesure étendra cette prise en charge aux déplacements occasionnels. Les habitantes et habitants des zones foraines pourront alors acheter des cartes de 10 billets tl prépayés 3 zones pour le prix de 2 zones.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur [www.lausanne.ch/rabais-tl](http://www.lausanne.ch/rabais-tl)

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- **Émilie Moeschler, conseillère municipale, Direction des sports et de la cohésion sociale, tél. 021 315 42 00**
- **Marie-Noëlle Domon-Aubort, cheffe de projet, tél. 021 315 24 48**

Lausanne, le 23 juin 2023